

Informations de base	
2004/0118(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Arménie: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2004 Voir aussi 1996/0093(AVC) Subject 6.40.04.04 Relations avec les pays du Caucase Zone géographique Arménie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères		BROK Elmar (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2640	2005-02-21
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Relations extérieures		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0358 	Résumé
13/09/2004	Vote en commission		
15/09/2004	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		

20/10/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0023/2004	
26/10/2004	Décision du Parlement	T6-0027/2004	Résumé
21/02/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		
23/03/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0118(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 1996/0093(AVC)
Base juridique	Traité Euratom A 101-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 055 Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 093 Traité CE (après Amsterdam) EC 094 Traité CE (après Amsterdam) EC 133 Traité CE (après Amsterdam) EC 181 Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2 Traité d'adhésion 2003 (10 pays) TTE 002-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/22047

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0023/2004	20/10/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0027/2004 JO C 174 14.07.2005, p. 0016-0040 E	26/10/2004	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif complémentaire	09257/2004		23/08/2004	
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0358 	30/04/2004	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2005/0252 JO L 077 23.03.2005, p. 0009-0010	Résumé

Accord CE/Arménie: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0118(CNS) - 30/04/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et l'Arménie. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Arménie de partenariat et de coopération signé en 1996 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique. Le texte du protocole négocié avec l'Arménie est joint à la proposition. Outre, les aspects liés à l'adhésion des 10 nouveaux États membres à l'accord lui-même, le protocole comporte certains ajustements techniques liés aux développements institutionnels et juridiques au sein de l'Union. Des protocoles similaires ont été négociés (et doivent être approuvés) avec l'ensemble des pays de l'ex-URSS.

Accord CE/Arménie: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0118(CNS) - 21/02/2005 - Acte final

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et l'Arménie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/252/CE, Euratom du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union et ses États membres d'une part et l'Arménie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Slovaquie à l'Union européenne.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Arménie de partenariat et de coopération entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

L'objet de la présente décision du Conseil et de la Commission est d'approuver un tel protocole conformément à une procédure simplifiée.

Le protocole ainsi approuvé contient également certains ajustements techniques liés aux développements institutionnels et juridiques au sein de l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : Le protocole est entré en vigueur 1^{er} mars 2005.

Accord CE/Arménie: accord de partenariat et de coopération, protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0118(CNS) - 26/10/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), le Parlement européen approuve la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat entre l'Union et l'Arménie, suite à l'élargissement de l'Union.